

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRESTATIONS  
ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE JOUY LE MOUTIER  
ET LA SAUVEGARDE DU VAL D'OISE CONCERNANT LE TRANSPORT  
COLLECTIF ET ADAPTE POUR LES PERSONNES AGEES FRAGILES ET/OU  
HANDICAPÉES OU MOMENTANEMENT « EMPECHÉES » ET PERSONNES  
VULNERABLES**

**EXPOSE PREALABLE**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, un contrat été signé entre le Centre Communal d'Action Sociale de Jouy le Moutier et l'Association la Sauvegarde 95 concernant le transport collectif et adapté pour les personnes âgées fragiles et/ou handicapées ou momentanément empêchées et personnes vulnérables.

Cette action a pour objectif de proposer un mode de transport adapté favorisant un soutien en direction des personnes en difficultés de mobilité en raison de certains fragilisés de façon temporaire ou permanente (difficultés d'ordre physique ou psychologique, isolement, etc...) et pour lesquelles les autres solutions de transport sont limitées.

Le montant de l'indemnisation a été fléchées jusqu'au 31/12/2022 à :  
23 demi-journées pour les courses et 2 demi-journées pour des ateliers collectifs pour la somme de 3.750 €  
60 transports (aller/retour) pour la somme de 900 €  
Soit une prestation totale de 4.650 €

Ceci exposé, l'article suivant est à modifier pour l'année 2023 :

**Article 4 : MONTANT DE L'INDEMNISATION DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'INSERTION**

La Sauvegarde 95 et le Centre Communal d'Action sociale s'entendent pour porter la participation du CCAS du 06/01 AU 31/12/2023 :

**Courses « séniors » :**

- 48 demi-journée fléchées le vendredi après-midi à compter du 6/01/2023,  
Et 2 demi-journées pour des ateliers collectifs  
Soit 50 demi-journées à 150 € : 7.500 €

**Transport de bénéficiaires du R.S.A et séniors vulnérables :**

Soit 60 transports à 15 € (aller/retour) : 900 €

Pour un montant total d'indemnisation annuelle de 8.400 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale versera à l'association « La Sauvegarde » le montant correspondant à réception de la facture, à terme échu.

Les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires, à Jouy le Moutier, le 02/01/2023.

Pour LA SAUVEGARDE DU VAL D'OISE  
Le Directeur du service de prévention insertion

Pour le CCAS,  
Le Maire, Président du CCAS

(mention manuscrite  
« lu et approuvé »)

(mention manuscrite  
« lu et approuvé »)

*lu et approuvé*

Monsieur Xavier PRAT



*Hervé FLORCZAK*

**SAUVEGARDE 95**  
Service Prévention Spécialisée  
25 rue Armand Lecomte  
95310 SOUEN L'AUMÔNE  
Tél. : 01 34 64 72 60 - Fax : 01 34 64 44 38